



BTR DU  
COMITE  
REGIONAL  
DE SKI DU  
MONT-  
BLANC

**FEVRIER 2009**

**INFORMATION N° 37/09 A TOUS LES  
ORGANISATEURS DE COMPETITIONS  
(Alpin, Freestyle, Snowboard, Télémark,  
Ski de Vitesse)**

**RAPPEL DE CERTAINES REGLES A RESPECTER LORS D'UNE COMPETITION**

<b>AIRE D'ARRIVEE</b>	<i>L'aire d'arrivée doit être impérativement matérialisée par un filet, avec le tableau d'affichage placé à l'extérieur. Aucun coureur ne doit pouvoir stationner dans cette aire durant la compétition</i>	<i>Ris article 615.1.3</i>
<b>TRACAGE</b>	<i>La dernière porte du tracé doit toujours amener le skieur au milieu de la ligne d'arrivée</i>	<i>Ris article 615.1.2</i>
<b>SECURITE</b>	<i>La sécurité des skieurs doit être une priorité, à ce titre tout obstacle représentant un danger potentiel doit être protégé</i>	<i>Protéger nos athlètes, nos entraîneurs, nos bénévoles, les skieurs, c'est une question de bon sens</i>
<b>DT</b>	<i>Une compétition sans DT ne peut pas se dérouler et ne sera pas homologuée</i>	<i>FFS - rubrique « organisation générale des épreuves » 16.8</i>
<b>DT</b>	<i>Appeler votre DT, 36 heures avant la date de la compétition pour faire le point</i>	<i>En cas d'absence du DT référent, vous pouvez nommer un nouveau DT qui serait présent sur la course</i>
<b>REGLEMENTATION</b>	<i>Veillez vous référer au nouveau RIS 2008</i>	<i>Téléchargeable sur le site de la FIS <a href="http://www.fis-ski.com">www.fis-ski.com</a>, rubrique Ski Alpin, règles, Règlement, Ris 2008</i>

*Maurice BASTIEN et Claudine FERREIRA vous remercient d'être attentif à cette note qui est bien sur, non exhaustive*